

Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

SECTION : 300 - Élèves

N° 300-R1

OBJET : Demande d'attestation de
fréquentation scolaire ou de
renseignements personnels

Reçu le : 11 janvier 2000

Révisé le :

Page 1 de 1

Les demandes de renseignements personnels ou d'attestation de fréquentation scolaire doivent être faites par l'entremise du formulaire « *Demande d'une attestation de fréquentation scolaire ou de renseignements personnels* ».

Des frais de recherche de l'ordre du 20 \$ seront exigés de la personne qui fait la demande de l'attestation de fréquentation scolaire ou de renseignements personnels.

Normalement, les renseignements seront fournis dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

Le formulaire « *Demande d'une attestation de fréquentation scolaire ou de renseignements personnels* » est en annexe à ce règlement administratif.

Le formulaire suivant régit cette ligne de conduite et est consigné au guide administratif :

! Demande d'une attestation de fréquentation scolaire ou de renseignements personnels.

Ligne de conduite : inexistante